



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique
et de l'environnement**

Rouen, le 20 mai 2026

Affaire suivie par Kristel ANDRIANTAVY
Gestionnaire en charge des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.52.25
Courriel : pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr

Madame,

Par arrêté préfectoral du 7 mai 2026, j'ai modifié l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2017 portant sur les prescriptions complémentaires applicables à la société POCHE DU COURVAL sur BLANGY SUR BRESLE.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
la cheffe de bureau,

POCHET DU COURVAL

Usine de Guimerville
44-46 allée Léon Gambetta
92110 CLICHY

marianne.smati@pochet.fr

COURRIER RAR 2C 197 198 8761 1